



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU
31 MARS 2016

FINANCES

N° d'enregistrement
2016 / 38 / 1-12

BUDGET ANNEXE FAI - DECISION D'AFFECTATION DU
RESULTAT SUITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGETAIRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCATION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	22	7	29	0	Le 23 mars 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		Le Maire
Le 11 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DEBRAS, **Maire**, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

PROCURATIONS

M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.
Mme Hélène MADERS donne procuration à Mme Véronique LEMARCHAND.
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Guy ANASTILE.
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :

Le Compte Administratif 2015, approuvé lors de cette même séance du Conseil Municipal, constate :

RESULTAT D'EXPLOITATION

A.	Résultat d'exploitation de l'exercice 2015	-148,85 €
B.	Résultat antérieur 2014 reporté	87 357,45 €
C.	Résultat cumulé à affecter (A+B)	87 208,60 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

D.	Résultat de l'exercice 2015	46 283,80 €
E.	Résultat antérieur 2014 reporté	-44 744,83 €
F.	Résultat cumulé à affecter (D+E)	1 538,97 €
G.	Restes A Réaliser au 31/12/2015	-72 052,88 €
H.	Besoin de financement	-70 513,91 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation 2015 soit 87 208,60 € selon les modalités suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Couverture du besoin de financement (c/1068) : 70 513,91 €

SECTION D'EXPLOITATION

Excédent reporté (c/002) : 16 694,69 €

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

- DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget Annexe de l'Eau comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Couverture du besoin de financement (c/1068) : 70 513,91 €

SECTION D'EXPLOITATION

Excédent reporté (c/002) : 16 694,69 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016

Le Maire,



Gulaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Pièce jointe :

Tableau d'affectation du résultat.



VILLE DE BIOT
 VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A
 LA DÉLIBÉRATION DU

2016/3814-12

2015

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET EAU									
2015									
	Exploitation			Investissement			Ensemble		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Total opérations exercice	14 448,43 €	14 299,58 €		2 350,19 €	48 633,99 €		16 798,62 €	62 933,57 €	
Résultat 2015 (CA/CG)	148,85 €				46 283,80 €			46 134,95 €	
Résultat 2014 reporté		87 357,45 €		44 744,83 €				42 612,62 €	
Résultat cumulé 2015		87 208,60 €			1 538,97 €			88 747,57 €	
Restes à réaliser au 31/12/2015	0,00 €	0,00 €		72 052,88 €	0,00 €		72 052,88 €	0,00 €	
Résultat définitif 2015 à affecter		87 208,60 €		70 513,91 €				16 694,69 €	